

Séance du 10 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 25/02/2026  
Date d'affichage : 25/02/2026  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-six et le 10 mars, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Madame MARIE Christelle,

Absents : Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GOULAY Martine, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique**

Délibération 11/2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Valambray,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Valambray ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité et 4 voix contre, M. Patrice MARTIN le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Valambray,

- DONNE pouvoir à M. Patrice MARTIN le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 11 mars 2026

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

M-P JEANNE